

ABC de l'Accessibilité numérique

Oui, l'accessibilité numérique est à la portée de tous !



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

Chiffres handicap pour la France

Déficience visuelle

- Près de 2 millions de personnes.
- 4,3% de la population active.

Déficience motrice

- 2,3 millions de personnes.
- 5,8% de la population active.
- 650 000 personnes en fauteuil.

Déficience auditive

- 5,4 millions de personnes.
- 13,2% de la population active.
- Entre 80 000 et 120 000 personnes pratiquent la langue des signes française (LSF).

Déficience intellectuelle/mentale

- 5 à 6 millions de personnes.
- 1,8% de la population active.

Pour rappel

- La plupart des handicaps ne se voient pas.
- + de 400000 élèves en situation de handicap scolarisés (dont 25 000 étudiants).

Pourquoi ?

Le numérique s'est généralisé dans nos vies personnelles et professionnelles, révolutionnant nos manières de vivre, de travailler et d'interagir avec notre environnement. Cette place centrale est à double tranchant :

- > Le numérique favorise l'autonomie et l'égalité des personnes en situation de handicap quand les outils sont adaptés et maîtrisés ;
- > Le numérique exclut quand l'environnement est inaccessible et les outils mal conçus.

Ne pas prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap lors de la conception, l'élaboration et la mise à disposition de produits et services numériques les empêchent d'accéder pleinement à la vie économique, sociale et citoyenne et constitue une discrimination.

Pour qui ?

Cet ABC s'adresse avant tout à un public curieux de mieux comprendre ce qu'est l'accessibilité numérique et qui souhaite, en peu de pages, mieux connaître les enjeux. Il aborde des définitions essentielles, quelques points clés sur le handicap et des exemples d'usages numériques de ces publics, et un résumé succinct des obligations légales en vigueur en France. Cet ABC propose également 10 conseils pratiques à suivre pour pratiquer l'accessibilité numérique au quotidien.



Les aides techniques

Aujourd'hui, de plus en plus de technologies grand public intègrent des fonctionnalités permettant un confort d'usage pour certaines personnes en situation de handicap. Par exemple, la plupart des smartphones intègrent par défaut des assistants virtuels, des outils de vocalisation ou des options d'agrandissement qui peuvent être particulièrement utiles pour des personnes déficientes visuelles.

Cependant, pour consulter des interfaces numériques, même bien conçues, certains usagers peuvent également avoir recourt à des instruments, des équipements ou des systèmes techniques adaptés ou spécialement conçus pour compenser leur handicap.

Quelques exemples d'aides techniques utilisés pour accéder au numérique

Handicap visuel

- Clavier à gros caractères
- Afficheurs braille
- Lecteurs d'écran, logiciels d'agrandissement d'écran
- Synthèses vocales
- Loupes électroniques, télé-agrandisseurs

Handicap moteur

- Claviers ergonomiques pour la prévention des Troubles musculo-squelettiques (TMS) et compensation de douleurs,
- Claviers guide doigts, mono-manuel, simplifiés, agrandis, virtuels pour compenser nombre de handicaps,
- Souris ergonomiques, gyroscopique, HeadMouse, dispositif de poursuite oculaire, joystick/joystick au menton, trackball (ou boule de commande)
- Contacteur à pression, musculaire, au souffle, par serrage...
- Logiciel de prédiction et anticipation de mots, logiciel éditeur de texte vocal, logiciel d'accès à l'ordinateur, logiciel de reconnaissance vocale...

Mais ces aides techniques fonctionnent que si les services numériques sont, à minima, conformes aux obligations en vigueur.



Les normes à suivre pour créer des produits et services numériques accessibles

Tout comme le bâti, il existe des normes à suivre pour s'assurer que son produit ou service numérique sera accessible au plus grand nombre.

A l'international

Le World Wide Web Consortium (W3C) établit des standards pour le Web et a créé la première version des Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) en 1999. Les WCAG sont couramment reconnues comme le standard officiel en matière de conformité.

En Europe

La législation européenne se réfère à la norme EN 301 549. Cette norme est basée sur les WCAG pour les définitions, les lignes directrices et les critères de réussite.

En France

Le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) est édité par l'Etat français et définit une méthode technique et opérationnelle pour vérifier la conformité aux WCAG.

Que disent les lois ?

L'accessibilité numérique en France est une obligation légale, inscrite dès sa promulgation dans l'[article 47 de la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cet article posait en effet le premier jalon d'une législation en faveur de l'inclusion numérique des personnes en situation de handicap, ouvrant la voie à une série de textes législatifs qui ont étendu cette obligation au fil des ans.

Ainsi, [la directive européenne 2016/2102](#), harmonisait pour la première fois l'accessibilité des services publics en Europe, tandis que les articles 105 et 106 de la [loi 2016-1321, dite « République numérique »](#), introduisaient des dispositions spécifiques en matière d'accessibilité numérique en France. Par la suite, [la directive européenne 2017/1563](#), les articles [80 et 81 de la loi 2018-771](#), et [la directive européenne 2019/882](#) élargissaient encore le champ d'application des exigences en matière d'accessibilité, notamment aux produits et services, y compris pour le secteur privé.

Récemment, l'[article 16 de la loi 2023-171 du 9 mars 2023](#) a donc adapté le droit français aux exigences de l'Union européenne dans divers domaines, en modifiant un certain nombre de texte comme le [code de la consommation](#). L'[ordonnance 2023-859](#) parue le 6 septembre 2023 est venue compléter ces dispositions en introduisant ENFIN des autorités de contrôle et, le cas échéant, des sanctions.

En France, le [Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité \(RGAA\)](#) est le référentiel obligatoire pour tous les services publics. Les structures privées peuvent, au choix, se référer à ce document, à la [norme européenne EN 301549](#) ou à la [version 2.1 des WCAG du W3C](#).

Depuis le 23 juin 2021, l'affichage du niveau d'accessibilité des interfaces numériques des services publics est obligatoire en

France. Depuis le 1er juillet 2021, cette obligation vaut également pour toutes les structures réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. A compter du 28 juin 2025, toutes les structures œuvrant dans les secteurs des banques, des transports, du e-commerce, du livre, de l'audiovisuel et des télécommunications seront tenues d'afficher leur niveau d'accessibilité et de rendre leurs interfaces effectivement accessibles, à l'exception des [microentreprises](#) au sens européen du terme qui n'y seront pas contraintes.



10 conseils à suivre pour améliorer l'accessibilité de vos contenus numériques dès aujourd'hui



1. Structurer et organiser vos contenus

Utiliser une hiérarchie de titres cohérente

Les titres assurant la bonne organisation des informations sur une page. Les utilisateurs de lecteurs d'écran naviguent souvent en s'appuyant sur les titres pour aller directement au contenu qui les intéresse. Il faut appliquer une hiérarchie cohérente et éviter de perturber la lecture en sautant des niveaux de titres, en passant par exemple d'un titre de niveau 1 directement à un titre de niveau 3.

Créer des listes avec les fonctionnalités intégrées

Les listes fournissent du contenu sous une forme abrégée et facile à parcourir. Pour permettre aux utilisateurs de lecteurs d'écran de restituer le nombre d'items présents dans chaque liste balisée et de naviguer d'item de liste en item de liste, il faut utiliser les fonctionnalités prévues dans l'outil de publication plutôt que de simples retours à la ligne avec des tirets ou des chiffres saisis au clavier.

Ne pas utiliser des sauts de ligne pour aérer le texte

Les sauts de lignes multiples ne doivent pas être utilisés pour aérer le texte. Ils sont susceptibles de perturber la lecture pour les personnes utilisant un lecteur d'écran. Privilégier les fonctionnalités disponibles dans l'outil de publication, notamment avec l'utilisation de styles, pour gérer les espacements entre les éléments.



2. Fournir des alternatives textuelles

✓ Décrire les images porteuses d'information

Contrairement aux images purement décoratives, les images porteuses d'informations doivent être décrites dans un texte alternatif pour que les lecteurs d'écran puissent restituer ces informations. Le texte de remplacement doit reprendre une information égale ou équivalente à celle véhiculée par l'image, sans perte ou déformation de la signification de l'image.

✓ Créer des contenus vidéo et audio accessibles

La lecture des contenus audios et vidéos peut être particulièrement difficile pour les personnes sourdes et malentendantes. Pour qu'une vidéo soit accessible, elle doit être accompagnée de trois éléments : des sous-titres, une transcription intégrale, une audiodescription si nécessaire. Pour qu'un contenu audio soit accessible, il faut proposer une transcription intégrale.



3. Utiliser les couleurs de manière accessible

✓ Ne pas transmettre des informations uniquement par la couleur

Les informations véhiculées uniquement par la couleur ne vont pas être transmises aux usagers malvoyants, daltoniens, qui ne distinguent pas les couleurs ou qui naviguent avec un lecteur d'écran. Il faut ajouter des indications textuelles pour communiquer ces mêmes informations aux personnes qui ne voient pas les couleurs.

✓ Utiliser des couleurs suffisamment contrastées

Les usagers malvoyants, daltoniens, les personnes qui ne distinguent pas les couleurs, les personnes âgées et les utilisateurs de mobile/tablette dans certains environnements vont avoir du mal à lire les textes ou distinguer des icônes, des bordures ou des éléments de formulaire si le contraste avec le fond n'est pas suffisant.

4. Proposer une navigation claire et intuitive

✓ Donner un titre pertinent à chaque document

Le titre d'un document est le premier élément lu par un lecteur d'écran, il doit permettre d'identifier l'endroit où l'utilisateur se trouve. Dans le contexte Web, le titre de chaque page doit être unique.

✓ Créer des intitulés de liens accessibles

Les utilisateurs naviguant au lecteur d'écran ou à la voix peuvent rencontrer des difficultés à activer les liens si ceux-ci ont des intitulés qui ne décrivent pas leur fonction ou leur destination. Privilégier des intitulés de liens concis qui permettent de comprendre la fonction et la destination en dehors de tout contexte.



5. Utiliser un langage clair et simple à lire et à comprendre

✓ Éviter les mots trop compliqués ou spécifiques à un domaine, ou sinon, les expliquer

Simplifier l'information et se concentrer sur l'essentiel pour délivrer des textes compréhensibles et agréables à lire. Lors de la première apparition d'un sigle, d'un acronyme ou d'une abréviation, expliciter sa signification.

✓ Privilégier la lisibilité de vos textes

Utiliser des polices sans sérif : Arial, Calibri, Verdana avec une taille d'au moins 10 points. Mettre une majuscule à chaque début de phrase et éviter les phrases entières en majuscule ou en italique. Aligner vos textes à gauche plutôt que de les justifier.



6. Éviter les éléments clignotants ou en mouvement

✓ Éviter les contenus qui clignotent, bougent ou défilent automatiquement

Du contenu en mouvement ou qui se met à jour automatiquement peut perturber certaines personnes, notamment les utilisateurs avec des troubles de l'attention ou des utilisateurs de lecteurs d'écran. Les changements brusques de luminosité ou les effets de flash risquent de déclencher des crises d'épilepsie et des réactions physiques chez les personnes photosensibles.

7



7. Concevoir des formulaires accessibles

✓ Donner un nom pertinent à chaque champ du formulaire

Les usagers vont accéder aux champs de formulaire de manières très diverses. Les utilisateurs de lecteurs d'écran disposent de raccourcis clavier leur permettant de naviguer rapidement d'un champ à l'autre et certains dispositifs de navigation vocale proposent d'accéder aux champs par leur nom. Chaque champ doit donc avoir un nom qui fait sens pour les utilisateurs.

✓ Guider l'utilisateur pour remplir le formulaire

Fournir des instructions au début du formulaire et des exemples de données attendus devant chaque champ de saisie. Indiquer les champs obligatoires dans l'étiquette du champ si besoin, à l'aide d'une mention ou d'un symbole dont la légende se trouve en début de formulaire.





8. Tester l'accessibilité régulièrement

✓ Vérifier que le site est entièrement navigable à l'aide du clavier

La navigation dans une page web doit être possible à l'aide du clavier seul, notamment pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser de souris. Pour vérifier l'accessibilité de contenus au clavier, il faut essayer de naviguer sans utiliser la souris pour s'assurer que toutes les fonctionnalités habituellement disponibles restent atteignables.

✓ Utiliser des outils automatisés

Il existe des outils qui peuvent aider à tester l'accessibilité des contenus. Dans un environnement bureautique, ces outils peuvent être intégrés aux logiciels. Dans un environnement Web, des outils peuvent être proposés sous forme d'extensions de navigateur. Attention : ces outils permettent un premier niveau de contrôle, mais la majorité des critères d'accessibilité nécessitent un contrôle manuel.

✓ Effectuer des audits d'accessibilité pour identifier et corriger les problèmes

Pour identifier les problèmes d'accessibilité présents sur un produit ou service numérique et pour déterminer et évaluer le volume de correctifs à réaliser, il faut une vérification rigoureuse effectuée par un expert en accessibilité numérique. A partir d'un audit, il faudrait élaborer un plan d'actions pour corriger les erreurs identifiées et mettre en place des bonnes pratiques sur la durée.



9. Choisir des outils qui permettent la création et diffusion de contenus accessibles

✓ Exiger des solutions capables de répondre aux normes d'accessibilité

Il faut faire le choix, dès la conception d'un produit ou service, d'un « bon » système de gestion de contenus, capable de produire et gérer des interfaces accessibles. Cela s'applique également aux outils de production de supports de communication ou aux canaux de diffusion utilisés pour diffuser vos contenus. Si besoin, faites-vous accompagner par un expert en accessibilité numérique pour fixer les exigences et identifier les solutions adéquates.

✓ Éviter les outils de surcouche

Les surcouches d'accessibilité sont des applications qui s'intègrent sur un site existant, pour en modifier l'affichage, selon les paramètres choisis par l'utilisateur. Parce qu'ils n'ont pas le pouvoir de modifier le code ni de corriger les éventuelles erreurs d'accessibilité, aucun de ces outils ne peut « rendre accessible » après coup. Pire encore, certains de ces outils créent de nouvelles erreurs d'accessibilité lorsqu'ils sont ajoutés sur des sites web. Dans tous les cas : les outils de surcouche ne dispensent pas de la mise en conformité avec les obligations légales auxquelles ils ne répondent pas¹.



¹Voir [la note de la Commission Européenne sur les outils de surcouche](#)



10. Communiquer en interne et en externe sur les efforts entrepris et les améliorations à prévoir

✔ Partager des bonnes pratiques avec les collaborateurs

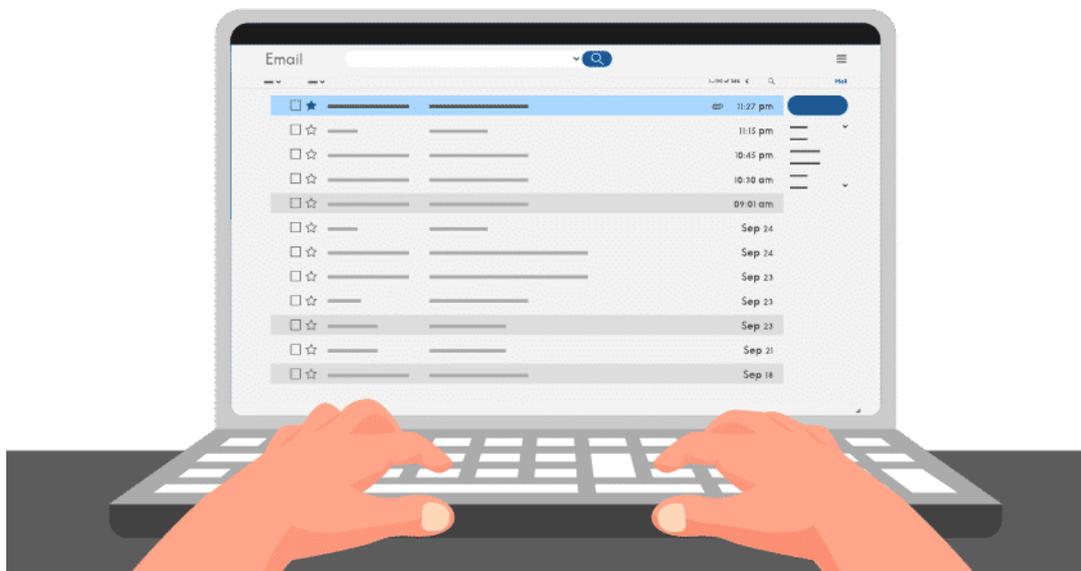
L'accessibilité numérique ne peut vraiment s'inscrire dans la durée que si les personnes impliquées dans la production de contenus numériques sont sensibilisées et formées. Identifier les bonnes pratiques qui s'appliquent à l'ensemble des supports numériques et les diffuser auprès des collaborateurs.

✔ Informer les usagers des efforts entrepris

Si des audits d'accessibilité ont été entrepris pour les sites web et applications de l'organisme, créer une déclaration d'accessibilité pour communiquer le niveau de conformité, tout en listant les barrières à l'accès qui persisteraient. Détailler les moyens et dispositifs déjà mis en place ou à mettre en œuvre pour améliorer l'accessibilité numérique.

✔ Proposer un point de contact pour les usagers qui rencontrent des difficultés

Malgré les efforts entrepris, les usagers peuvent rencontrer des difficultés d'accès et avoir besoin de signaler ces dysfonctionnements. Il faut faciliter la prise de contact via une adresse mail ou un formulaire de contact accessible.



Pour aller plus loin

Les ressources de la Fédération des aveugles et amblyopes de France

- [L'observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique](#) (site web)
- [Module de sensibilisation aux bonnes pratiques numériques](#) (module e-learning gratuit)
- [Eye-View](#) (application mobile qui simule les conséquences de maladies de l'œil)

Études et baromètres

- [Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture public](#) (ministère de la Culture, 2023)

Guides

- [Mémoires, thèses, publications : soyons accessibles ! Guide pratique pour les productions scientifiques](#) (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2023)

Normes et recommandations

- [Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité](#)
- [Norme européenne « Exigences d'accessibilité pour les produits et services ICT » En 301 549 version 3.2.1 2021-03](#)
- [Web Content Accessibility Guidelines WCAG 2.2 \(en anglais\)](#)
- [Accessible Rich Internet Applications WAI-ARIA 1.2 \(en anglais\)](#)

Avec le soutien de :



Contact

Fédération des Aveugles de France
Pôle accessibilité et usages numériques
6 rue Gager-Gabillot 75015 Paris
Tél. : 01 44 42 91 88

access-num@aveuglesdefrance.org

